**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 OCTOBRE 2023 à 19H30**

L’an deux mil vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 octobre 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, OLLITRAULT S, , LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

**Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 FRABOULET C. qui a donné pouvoir à OLLITRAULT S.

 MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.

**Absents** : TRENY C.

 TREHOREL V.

**Secrétaire de séance** : Madame Laure IVANOV est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

- Nombre de pouvoirs : 3

- Nombre d’absents : 5

Madame Sophie OLLITRAULT est absente en début de séance et arrive à 20h10.

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Finances : renouvellement ligne de trésorerie - demande subvention de l’OGEC de Sainte-Anne pour élève en classe ULIS – demande subvention pour la Ronde des Vallées – indemnités de gardiennage de l’église

- Personnel : contrat groupe assurances statutaires avec le Centre de Gestion – avancement de grade – régularisation délibérations de juillet sur deux avancements

- Service enfance : bilan accueil de loisirs, camps et maison des jeunes été 2023 – bilan missions argent de poche - étude d’un séjour pour l’hiver 2024

- Création d’une commission sécurité pour les bâtiments communaux

- Voirie : devis panneaux voirie, panneaux chicane et panneaux point de rassemblement

- Devis plants de charmilles pour haies de la Résidence des Trois Chênes

- Enquêtes publiques : cession chemin le Hinlée – nomination commissaire enquêteur cession chemin de Cocuhan

- Bâtiment : devis nettoyage des vitres des bâtiments communaux

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l’eau potable

 - Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe qu’il a reçu une demande de Morag Ferguson pour modifier le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 septembre.

Dans le point relatif à la voirie – signalisation au sol, il est noté que : *« Morag Ferguson intervient pour signaler que sur la route de Kergohy, il y a des problèmes de vitesse et qu’au niveau du Pont du Bien, il y a une confusion entre le passage piéton qui est pris pour un stop. »*

Morag Ferguson demande que le procès-verbal soit modifié comme suit : « *Morag Ferguson intervient pour signaler que sur la route de Kerbiguet et de la rue des Perrières, il y a des problèmes de vitesse et qu’au niveau du Pont du Bien, il y a une confusion entre le passage piéton qui est pris pour un stop.  Elle demande si des mesures peuvent être prises pour améliorer la sécurité des usagers à pied aussi qu’en voiture. »*

Monsieur le Maire, en accord avec Brigitte Jéglot, secrétaire de séance, et les Adjoints rejettent cette demande estimant que la remarque n’est pas pertinente et qu’elle n’apporte rien de plus au procès-verbal.

Monsieur le Maire rappelle que seules les interventions des élus ayant un intérêt évident sont retranscrites dans le procès-verbal et que toutes les remarques ne peuvent pas être rédigées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne modifier que « sur la route de Kerbiguet » à la place de « sur la route de Kergohy ».

Ce procès-verbal est ainsi modifié : : *« Morag Ferguson intervient pour signaler que sur la route de Kerbiguet, il y a des problèmes de vitesse et qu’au niveau du Pont du Bien, il y a une confusion entre le passage piéton qui est pris pour un stop. »*

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 est approuvé et validé.

1. **FINANCES**

► Renouvellement de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole :

Rapporteur : Gildas PÉRENNEZ, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Le montant de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole est de 200 000 €. La commune n’a fait aucun tirage depuis décembre 2020 mais comme il n’y a pas de commission de non-utilisation, il est proposé de la renouveler. Gildas Pérennez explique que la ligne sert à payer les investissements dans l’attente du versement des subventions.

Les conditions du Crédit Agricole sont les suivantes :

- montant : 200 000 €

- Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1% (taux au 2/10/23 : 3,951% + 1% = 4,951%

 - commission d’engagement : 0,25% du montant de la ligne

 - pas de commission de non utilisation

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce renouvellement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

► Demande de subvention de l’OGEC de Sainte-Anne :

Rapporteur : Gildas PÉRENNEZ, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Gildas Pérennez informe que la commune, n’ayant pas de classe pour accueillir les enfants en ULIS, verse chaque année scolaire une subvention aux écoles de Loudéac qui accueille les élèves trévéens. Cette participation est normalement votée lors du Conseil Municipal validant les subventions en mars.

L’OGEC de Sainte-Anne relance la commune car aucune participation pour l’année scolaire 2022-2023 n’a été votée alors qu’un élève était scolarisé dans leur établissement.

Il est proposé de verser une subvention identique à celle versée pour un élève dans le cadre du contrat d’association soit 560,98 €.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention.

►Demande de subvention de la Ronde des Vallées :

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Anthony Basset avait présenté la demande de l’association de la Ronde des Vallées proposant aux communes d’être villes étapes moyennant le versement d’une subvention : 1 500 € pour la ville de départ le samedi, 3 000 € pour la ville de départ et d’arrivée, 2 000 € pour l’arrivée.

Le bureau municipal a étudié cette demande et propose de ne pas donner suite pour 2024 car des crédits devront être provisionnés pour célébrer la commémoration du 4 août en partenariat avec Saint-Caradec.

De plus, par mail, Anthony Basset a informé que cette demande n’était plus d’actualité car une autre commune s’est déjà positionnée. Ce point sera vu pour 2025.

► Indemnités de gardiennage de l’église :

Rapporteur : Gildas PÉRENNEZ, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Gildas Pérennez informe que la Préfecture a fait connaitre le montant de l’indemnité de gardiennage pour 2023. Le plafond indemnitaire a été revalorisé et s’élève à 125,06 €. Ces indemnités seront versées à la Paroisse de Loudéac.

Discussion et vote :

Gaëlle Pasco et Pierre-Yves Le Borgne demandent à quoi sert cette indemnité. Gildas Pérennez explique que cette somme est versée à la Paroisse de Loudéac pour l’entretien courant de l’église. Anthony Basset indique que cette somme est dérisoire par rapport à ce que cela coûterait à la commune si un agent communal en avait la charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de cette indemnité.

1. **PERSONNEL**

► Contrat groupe assurances statutaires avec le Centre de Gestion :

Rapporteur : Gildas PÉRENNEZ, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

La commune adhère au contrat groupe d’assurances statutaires du Centre de Gestion pour les personnels titulaires. Ce dernier prend fin le 31 décembre 2023.

Le prochain contrat sera acté pour 2024-2027. A l’issue de la procédure négociée, le Centre de Gestion a retenu le courtier Relyens de la compagnie CNP, dont la proposition était économiquement la plus avantageuse :

- contrat souscrit en capitalisation pour 4 ans

- taux garantis sur 2 ans

- remboursement IJ à 90%

- plus de garanties (expertises médicales, soutiens psychologiques, médiation …)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le niveau de garanties :

|  |
| --- |
| AGENTS CNRACL (titulaires de plus de 28h/semaine) |
| Choix 1 | Franchise de 15 jours fermes pour tous les arrêtsPrise en charge des IJ limitée à 90% | 7,78 % de la masse salarialeSoit 25 285 €/an |
| Choix 2 | Franchise de 20 jours fermes par arrêt mais 15 jours pour les accidents de travailPrise en charge des IJ limitée à 90% | 7,25 % de la masse salarialeSoit 23 562 €/an |
| Choix 3 | Franchise de 30 jours fermes par arrêt mais 15 jours pour les accidents de travailPrise en charge des IJ limitée à 90% | 6,65 % de la masse salarialeSoit 21 612 €/an |

|  |
| --- |
| AGENTS IRCANTEC (titulaires de moins de 28h/semaine) |
| Choix 1 | Franchise de 15 jours fermes pour tous les arrêts | 0,88 % de la masse salariale |
| Choix 2 | Franchise de 10 jours fermes par arrêt mais 15 jours pour les accidents de travail | 0,93 % de la masse salariale |

Le contrat actuel a un taux de cotisations de 5,84% avec une franchise de 15 jours fermes pour tous les arrêts et un remboursement des IJ à hauteur de 90% soit 19 605,47 € pour 2023. En restant sur les mêmes bases de remboursement, les cotisations augmenteraient de 6 000 € pour l’année.

En règle générale, la commune a peu d’agents en arrêt. Les arrêts sont courts (5 / 8jours), les accidents de travail peu fréquents.

Pour info, en 2022, 5 arrêts de 7 jours pour Covid, 1 agent en mi-temps thérapeutique de 107 jours et un accident de travail de 8 jours.

Discussion et vote :

Vu la durée courte des arrêts et leur nombre peu élevés, le Conseil Municipal retient le choix 3 pour les agents CNRACL et le choix 1 pour les agents IRCANTEC.

►Avancement au grade d’attaché territorial :

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Dans le cadre de la promotion interne, le Centre de Gestion a inscrit Karine Foulfoin sur la liste d’aptitude du grade d’attaché territorial au 1er juillet 2023 (catégorie A).

Cet agent est actuellement rédacteur principal 1ère classe (catégorie B) et peut prétendre accéder à ce grade. Si la collectivité accepte, un poste d’attaché territorial devra être créé, une annonce devra paraitre à la bourse de l’emploi puis l’agent sera nommé stagiaire pendant 6 mois.

La commission personnel, réunie le 20 septembre, a émis un avis favorable à cette nomination et propose de nommer l’agent au 1er janvier 2024.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet avancement.

►Modification des délibérations de juillet sur les avancements de grade :

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Lors de sa séance du 20 juillet, le Conseil Municipal avait accepté l’avancement de grade de Laëtitia Le Bronnec et de Benoît Clerbois. La Préfecture demande à la collectivité d’annuler la délibération 2023-06-02 car elle ne doit pas être nominative.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour annuler les délibérations et les reprendre à l’identique sans mentionner le nom des agents.

1. **SERVICE ENFANCE**

Rapporteur : Laure IVANOV, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Lors de sa séance du 3 octobre dernier, les membres de la commission enfance-jeunesse ont validé les points suivants :

1. Bilan accueil de loisirs été 2023 :

Au cours de l’été, il y a eu 479 journées enfants – 6 ans ainsi que 458 journées enfants + 6 ans soit un total de 937 journées enfant.

Les effectifs moyens étaient les suivants :

1ère semaine : 42 enfants par jour

2ème semaine : 42 enfants par jour

3ème semaine : 43 enfants par jour

4ème semaine : 26 enfants par jour

5ème semaine : 19 enfants par jour

6ème semaine : 23 enfants par jour

48 enfants de Trévé ont été accueillis avec 441 journées, 16 de Saint-Caradec avec 138 journées, 10 de Grâce-Uzel avec 61 journées, 5 de St-Thélo avec 79 journées, 2 de Hémonstoir avec 8 journées et 21 d’autres communes avec 210 journées.

En juillet, l’équipe était composée de Laëtitia Le Bronnec (directrice), Nathalie Guillaume (directrice adjointe), Camille Léauté, Lisa Le Bronnec, Valentin Le Bihan, Elise Bauchet, Chloé Guillaume (animateurs BAFA) et Mathilde Ollitrault (stagiaire BAFA).

En août, l’équipe était composée d’Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Nathalie Guillaume (directrices), Camille Léauté, Lisa Le Bronnec, Valentin Le Bihan et Chloé Guillaume (animateurs BAFA).

\* Bilan financier :

 Dépenses - transport : 1 963 €

 - activités : 2 042,28 €

 - salaires : 15 246,23 €

 - alimentation : 2 903,95 €

 - bonnets de bain : 32,60 €

Soit un total de dépenses de 21 188,06 € / 937 jours = 23,67 € par journée enfant

 Recettes - participation des familles : 12 506,82 €

 - participation de la CAF : 4 423,44 €

 Soit un total de recettes de 16 930,26 €

 Soit un reste à charge pour la commune de 5 257,80 €

L’accueil de loisirs a eu une hausse des effectifs par rapport à l’année dernière.

Il y a eu une très bonne équipe d’animation et aucun problème n’a été constaté ni avec les enfants ni avec les parents.

1. Bilan des camps été 2023 :

► *bilan du séjour court des 5-8 ans* :

\* 22 enfants âgés de 5 à 8 ans ont participé au séjour du 10 au 12 juillet 2023 au centre régional d’initiation à la rivière à Belle-Isle-en-Terre dont 8 de Trévé, 1 de Saint-Thélo, 1 de Grâce-Uzel, 4 de Saint-Caradec et 8 de Loudéac.

Ce camp était encadré par Angeline Fiot (directrice), Valentin Le Bihan et Lisa Le Bronnec.

\* Bilan financier :

Dépenses : - hébergement et activités : 1 611,40 € (fabrication de fusées, aquarium, découverte de la rivière et fabrication de jouets buissonniers)

 - alimentation : 200,94 €

 - transport : 743,64 €

 - salaires animateurs : 1 857,18 €

 Soit un total de dépenses de 4 413,16 €

 Recettes : - participation des familles : 2 039 €

 Soit un total de recettes de 2 039 €

 Soit reste à charge avant participation des communes de 2 374,16 € (soit 107,91 € /enfant).

 La participation des communes avec convention pour 6 enfants étant 107,91 € et celle de la CAF de 369,60€, le reste à charge réel pour la commune est de **1 726,70 €.**

► *bilan du séjour court des 8 – 11 ans* :

\* 24 enfants âgés de 8 à 11 ans ont participé au séjour du 24 au 27 juillet 2023 au camping du Val de Landrouet à Merdrignac dont 19 de Trévé, 1 de Saint-Thélo, 1 de Grâce-Uzel et 3 de Loudéac.

Ce camp était encadré par Laëtitia Le Bronnec (directrice), Valentin Le Bihan et Elise Bauchet.

\* Bilan financier : Dépenses : - camping : 572,40 €

- activités : 960 € (hockey, kayak, kin ball, tir à l’arc et parc aquatique)

 - alimentation : 398,88 €

 - transport : 350 €

 - salaires animateurs : 2 398,94 €

 - divers : 86,15 €

 Soit un total de dépenses de 4 766,37 €

 Recettes : - participation des familles : 2 995 €

 Soit un total de recettes de 2 995 €

 Soit reste à charge avant participation des communes de 1 771,37 € (soit 73,80 € /enfant).

 La participation des communes avec convention pour 2 enfants étant de 73,80 € et celle de de la CAF de 537,60€, le reste à charge réel pour la commune est de **1 623,76 €.**

*► bilan du séjour de vacances ados des 12 – 14 ans :*

\* 24 ados âgés de 12 à 14 ans ont participé au séjour du 17 au 21 juillet 2023 au camping de l’Atlantique à Fouesnant dont 17 de Trévé, 1 de Saint- Thélo, 2 de Grâce-Uzel et 4 hors commune.

Ce camp était encadré par Angeline Fiot (directrice), Valentin Le Bihan et Kenny Larzul.

\* Bilan financier : Dépenses : - camping : 2 006,72 €

 - activités : 816 € (paddle et parc aquatique)

 - alimentation : 457,11 €

 - location mini-bus : 900 € + 157,96 € de carburant

 - petit matériel : 86,15 €

 - salaires animateurs : 3 102,16 €

 Soit un total de dépenses de 7 526,10 €

 Recettes : - participation des familles : 4 205 €

 Soit un total de recettes de 4 205 €

 Soit reste à charge avant participation des communes de 3 321,10 € (soit 138,37 € / ado).

 La participation des communes avec convention pour 3 enfants étant de 415,11€, le reste à charge réel pour la commune est de **2 905,99 €.**

*► bilan du séjour de vacances ados des 15-17 ans :*

\* 16 ados âgés de 15 à 17 ans ont participé au séjour du 24 au 28 juillet 2023 au camping de l’Atlantique à Fouesnant dont 13 de Trévé, 1 de Saint- Caradec et 2 hors commune.

Ce camp était encadré par Angeline Fiot (directrice), Valentin Le Bihan et Kenny Larzul.

\* Bilan financier : Dépenses : - camping : 1 362,72 €

 - activités : 272 € (paddle et parc aquatique)

 - alimentation : 324,10€

 - location mini-bus : 589,20 € + 103,76 € de carburant

 - petit matériel : 86,15 €

 - salaires animateurs : 2 198,44 €

 Soit un total de dépenses de 4 936,37 €

 Recettes : - participation des familles : 2 780 €

 Soit un total de recettes de 2 780 €

 Soit reste à charge avant participation des communes de 2 156,37 € (soit 134,77 € / ado).

 La participation des communes avec convention pour un enfant étant de 134,77 €, le reste à charge réel pour la commune est de **2 021,60 €.**

1. Proposition budget Maison des Jeunes 2024 :

Les dépenses annuelles sont estimées à 9 676,60 € et comprennent le loyer (480,96 €), l’assurance (5 €), les sorties (2400 € : 1 en février, 1 en avril, 3 en juillet et 1 en octobre), le transport (2400€), fournitures (800€) et salaires (1 275,84 €).

Les recettes seraient de 2880 € (adhésion : 300 €, sortie : 900 € et CAF : 1680€).

Soit un reste à charge de 6 796,60 €.

Les deux séjours d’été sont aussi à rajouter au reste à charge (3000 € pour le 12-14 ans 2 200 € pour le 15-17 ans) soit un total de 11 996,60 €.

Laure Ivanov informe que la responsable du service enfance souhaiterait que la Maison des Jeunes soit ouverte plus souvent. La commission enfance jeunesse, après avoir étudié le budget, préfère continuer à l’ouvrir les mardis et jeudis après-midi pendant les vacances scolaires (sauf Noël) ainsi qu’en juillet avec une journée complète par semaine en juillet. Elle sera fermée une semaine pendant le camp des 12-14 ans.

Afin de fidéliser les jeunes et d’en attirer d’autres, Angeline Fiot a fait un flyer qu’elle va distribuer à tous les ados (doc distribué en séance).

La commission a également évoqué la mise en place d’un séjour ski (voir point ci-dessous) avec un reste à charge de 7 342,77 €.

Si on ajoute tous les restes à charge annuels de la Maison des Jeunes (fonctionnement durant les vacances, camps été et séjour ski), il restera à la charge de la commune 19 338,77 € à prévoir pour le budget 2024.

Anthony Basset suggère d’augmenter le montant de l’adhésion. Toutefois, Ozanne Mauvieux rappelle que le but est d’accueillir et de proposer des activités aux jeunes de la commune et augmenter l’adhésion risquerait d’en exclure certains.

1. Projet séjour ski vacances de février 2024 :

La commission a également étudié un séjour ski pour 16 ados de la maison des jeunes du 2 au 9 mars à Montferrier en partenariat avec la Maison des Jeunes de Loudéac.

Laure Ivanov donne le total des dépenses serait de 13 742,77 € pour 16 ados et 2 accompagnateurs : pension complète, location ski, forfait ski, cours ESF, randonnée raquette, repas du dimanche midi et le transport. Le poste transport est réduit car partagé avec Loudéac.

Le tarif facturé aux familles dépend du quotient familial. En 2022, il y avait 3 tranches : 390 €-400 €-410 € qu’il est proposé de reconduire. Les participations des familles sont estimées à 6 400 € et la participation de la commune est de 7 342,77 €. Deux actions d’autofinancement seront proposées aux familles pour diminuer leur coût.

Laure Ivanov a conscience que ce budget est élevé mais elle rappelle que la politique jeunesse est un enjeu primordial pour le Conseil Municipal de Trévé.

Gildas Pérennez propose d’organiser le séjour ski tous les 3 ans. Après discussion, les élus sont d’accord pour privilégier les jeunes qui ne sont jamais allés aux sports d’hiver. Toutefois, Gaëlle Pasco suggère de mettre en place un règlement pour les inscriptions afin que ce soit bien clair pour les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la mise en place du séjour ski. Angeline Fiot enverra un flyer aux jeunes 12-15 ans et ouvrira les préinscriptions prochainement.

Laurent Jouanno fait remarquer qu’il convient aussi de penser à ceux qui sont un peu plus âgés et qui font partie du club des jeunes car leur local mérite d’être réhabilité.

1. Proposition d’ouverture de l’accueil de loisirs pendant les vacances de Noël :

Laure Ivanov rapporte que la commission enfance-jeunesse, à l’initiative d’Angeline Fiot, émet l’hypothèse d’une ouverture de l’accueil de loisirs à Trévé la deuxième semaine des vacances de Noël soit du 2 au 5 janvier 2024. L’accueil de loisirs n’a jamais été ouvert à Noël.

Angeline Fiot a estimé le coût en personnel à environ 1 800 € pour ces 4 jours. Les agents étant déjà à temps complet (sauf une) et annualisées, elles seront payées en heures supplémentaires. Il est difficile de connaitre le montant des recettes car on ne sait pas combien d’enfants seront accueillis ni le quotient familial des familles.

A ce jour, l’équipe d’animation est complète mais pas celle de la restauration et du ménage (manque 1 journée).

David Rouxel suggère de faire un sondage et d’en discuter ensuite sachant toutefois que les familles peuvent envoyer les enfants au centre de Loudéac. Sophie Ollitrault pense que le sondage n’est pas fiable car les familles peuvent répondre affirmativement et ne pas inscrire leurs enfants.

Gildas Pérennez dit que si l’accueil de loisirs ouvre à Noël, cela risque de faire jurisprudence pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, 11 élus votent contre l’ouverture à Noël et 6 s’abstiennent.

1. Bilan des missions Argent de Poche été 2023 :

Laure IVANOV informe qu’au cours de l’été 2023, 9 jeunes ont effectué des missions telles que le binage au cimetière, le nettoyage des abords de l’étang et des jeux ainsi que l’entretien du mobilier urbain, le désherbage des parterres, l’accompagnement à la piscine, l’inventaire et l’animation à la bibliothèque, l’archivage à la mairie, le ménage à la cantine et à l’école.

Les employés communaux qui ont accueilli les jeunes ont été satisfaits du travail effectué et les jeunes ont apprécié les missions proposées.

Le budget alloué à cette opération s’élève à 495 €. Un dossier de subvention a été déposé auprès de la CAF pour une aide de 165 €.

1. **DEVIS PANNEAUX VOIRIE**

Rapporteur : Frédéric FOULFOIN, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Frédéric Foulfoin propose les achats de panneaux suivants :

► *panneau « voie sans issue » pour le Hameau de Bonne Brousse* : le devis de Décograph pour 1 panneau en dibond 45 x45 cm est de 25 € HT.

► *panneaux chicane route de La Motte* : le devis de Lacroix Signalisation est de 736,80 € HT.

► *panneaux « point de rassemblement »* : Monsieur Dufouil, du Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports, a effectué un contrôle le 28 juillet à l’accueil de loisirs. Diverses remarques ont été émises dont la mise en place d’un point de rassemblement en cas d’incendie.

Une commission de sécurité au niveau communal sera créée (voir point ci-dessous) afin d’étudier l’emplacement de trois points de rassemblement.

Frédéric Foulfoin présente le devis de Décograph pour l’achat de 4 panneaux (école/maison des lutins, salle Kergohy, salle omnisports et salle des fêtes/école Ste Jeanne d’Arc) d’un montant de 116 € HT.

Discussion et vote :

Gaëlle Pasco pense qu’il serait utile de demander l’avis des pompiers pour l’emplacement des panneaux. Monsieur le Maire précise que la commission sécurité pour les bâtiments se réunira.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis qui seront mandatés en section d’investissement du budget communal.

1. **CREATION D’UNE COMMISSION SECURITE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire, en collaboration avec Brigitte Jéglot, proposent la création d’une commission de sécurité pour les bâtiments communaux. Cette commission a pour but de contrôler la sécurité dans les bâtiments et sur la voie publique. Exemple : contrôle avant le passage du groupe sécurité de la Préfecture dans les ERP, mises en place des exercices de sécurité incendie et d’évacuation pour la Maison des Lutins, l’école…qui devront être faits en cours d’année.

Cette commission devra aussi décider de l’endroit des points de rassemblement qui sont obligatoires.

Discussion et vote :

Monsieur le Maire et Brigitte Jéglot font partie de cette commission ainsi que Pierre Yves Le Borgne, Anthony Basset et Morag Ferguson.

1. **DEVIS PLANTS DE CHARMILLES POUR HAIE A LA RESIDENCE DES TROIS CHENES**

Rapporteur : Frédéric FOULFOIN, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Frédéric Foulfoin explique que, dans le règlement du permis d’aménagement de la Résidence des Trois Chênes, il est prévu la plantation d’une haie de charmilles en limite Est. La plantation de cette haie sera à la charge de la commune mais devra ensuite être entretenue par les acquéreurs des lots concernés soit les lots 7, 8, 11, 12, 13 et 14.

Cette clause est inscrite dans les actes de vente.

Le devis de l’association Terres et Bocages pour 144 plans de charmille est de 144 € HT. La plantation sera effectuée par les agents communaux début décembre.

Sur ce devis, figurent aussi l’adhésion à l’association qui est de 40 € HT et une demi-journée de conseils pour l’entretien des bandes boisées communales pour 125 € HT.

Discussion et vote :

Accord du Conseil.

1. **ENQUETES PUBLIQUES**

Rapporteur : Frédéric FOULFOIN, Adjoint au Maire

* Nomination commissaire enquêteur cession chemin à Cocuhan :

Note explicative de synthèse :

La commune a été interpelée par Madame Martine Viart, Présidente d’Honneur de la compagnie des commissaires enquêteurs de Bretagne suite à la parution dans la presse de l’avis d’enquête publique pour l’aliénation du chemin à Cocuhan. Cette dernière fait savoir que le commissaire enquêteur doit désormais être inscrit sur la liste d’aptitude de la Préfecture.

Après s’être entretenue avec Monsieur le Maire, elle propose que le Conseil Municipal la nomme commissaire enquêteur. Elle informe également que les frais d’enquête peuvent être à la charge du demandeur et que l’enquête ne dure que 15 jours au lieu d’un mois soit du 13 au 28 novembre 2023.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de nommer Martine Viart commissaire enquêteur et de modifier l’arrêté d’enquête publique.

Ils demandent également à Frédéric Foulfoin de prendre contact avec le futur acquéreur du chemin afin qu’il paie les frais d’enquête.

* Cession chemin Le Hinlée :

Note explicative de synthèse :

Frédéric Foulfoin présente la demande de Marion Collet et Emilien Thos qui souhaitent acquérir une partie de la voie communale 17 qui dessert leur propriété au Hinlée.

Une enquête publique doit également avoir lieu pour l’aliéner du domaine public. Il est proposé de la jumeler avec celle de Cocuhan.

Les frais d’enquête publique seront partagés entre les deux demandeurs.



Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

1. **DEVIS NETTOYAGE VITRES DES BATIMENTS**

Rapporteur : Brigitte JEGLOT, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Brigitte Jéglot a mis en concurrence Prop&Net et Loudéac Nettoyage pour le renouvellement du contrat de nettoyage des vitres de la mairie, salle Men Glaz, maison des lutins, école, classe modulaire, bibliothèque, cantine et boulodrome (1 fois intérieur et 3 fois extérieur) ainsi que les vitres extérieures de la salle des fêtes (1 fois par an).

Le montant de la prestation de Prop&Net est de 2 536,49 € HT et Loudéac Nettoyage est de 4 606 € HT.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de Prop&Net.

1. **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L’EAU POTABLE**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d’eau potable validé par le Comité Syndical du SIAEP lors de sa séance du 27 septembre 2023.

■ 3 850 habitants dépendent directement du service. Pour l'année 2022, le SIAEP distribue l’eau à

1 866 abonnés soit une hausse de 0,59% par rapport à 2021.

■ La société VEOLIA a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

■ Les ressources propres (prélèvement les Écoupées à La Motte) enregistrent une production de

106 356 m³ (112 851 m³ en 2021 soit une baisse de 5,76%) et les importations d'eau ont enregistré une hausse de 14,50% avec une importation de 239 622 m³ (209 278 m³ en 2021). Elles proviennent du Syndicat d’Hilvern pour 423 m³, Syndicat du Lié pour 21 994 m³, commune de Plouguenast-Langast pour 25 924 m³ et du Syndicat Mixte de Kerné-Uhel pour 191 281 m³.

Les exportations ont baissé passant de 36 773 m³ en 2021 à 32 804 m³ en 2022 (17 640 m³ à la commune de Plouguenast-Langast et 15 164 m³ au Syndicat du Lié).

■ En 2022, les abonnés domestiques ont consommé 244 167 m³ soit 174 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 21 628 m³ soit un total de 265 795 m³ (soit une hausse de 3,65% par rapport à 2021).

Le rendement du réseau était de 87,2 % en 2022 (91,9 % en 2021).

■ Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 365,30 € en 2023 soit en moyenne 3,04 €/m3, soit une augmentation de 5,35 % par rapport à 2022.

Sur ce montant, 34% reviennent à l’exploitant pour l’entretien et le fonctionnement, 47% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s’élèvent à 19%.

■ L’encours de la dette est de 1 156 177,97 € avec un montant de remboursement de 98 231,82 €. Les amortissements sont de 134 973,22 €.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

* Bilan du repas du CCAS : Ozanne Mauvieux fait le bilan : 85 repas sur place et 31 à emporter, l’animation était assurée par Bernard Gilles. Les invités étaient satisfaits. En fin d’année, 15 colis seront distribués aux personnes hospitalisées ou en Ehpad. La question du repas à emporter sera revue l’année prochaine. Monsieur le Maire déplore l’absence de nombreux élus.
* Audit énergétique : Brigitte Jéglot informe que trois cabinets ont été sollicités pour effectuer un audit énergétique à la salle des fêtes afin de commencer à travailler sur le remplacement de la chaudière ainsi qu’à la salle Kergohy car la consommation d’électricité est très importante.
* 80 ans de la Libération de la Bretagne : Laure Ivanov informe que ce projet culturel est porté par l’ASCRL.
* Fauchage des accotements : Anthony Basset fait remarquer que les chardons sont nombreux sur les accotements. Frédéric Foulfoin rappelle que ces derniers ne sont pas des nuisibles et qu’il n’y a plus d’obligation de les détruire. Quant aux accotements, il précise que l’épareuse passera fin octobre afin d’éviter un passage supplémentaire en hiver.
* Mise en place de la chicane : retours positifs.
* Terrain d’entrainement : Monsieur le Maire informe que les projecteurs ont été relevés et que le Président du club attend avant de rendre réponse pour l’achat du but amovibles.
* Portes ouvertes au vélodrome : Laurent Jouanno informe que les deux écoles sont inscrites.

**Dates à retenir** :

 - vendredi 13 octobre à 20h à la médiathèque : concert de harpe

 - vendredi 13 octobre à 19h30 : AG du Cac Sud

- lundi 16 octobre à 19h30 : CCAS

- mardi 17 octobre à 19h : commission personnel

- mercredi 18 octobre à 19h : commission finances

 - jeudi 19 octobre à 18h : Conseil d’école

 - mardi 24 octobre à 19h : commission bâtiments-urbanisme

 - jeudi 26 octobre à 19h : commission animation

 - vendredi 3 novembre à 20h30 à la médiathèque : projection film Mois du Doc

 - samedi 11 novembre à 11h : commémoration

 - jeudi 16 novembre à 19h30 : Conseil Municipal